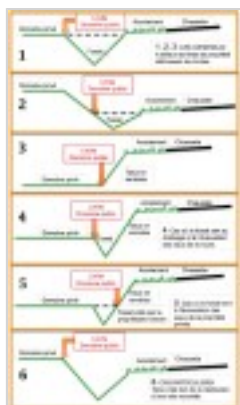


Limites des Domaines Public/Privé



Le Conseil Départemental nous a communiqué un document précisant ces limites et **par conséquent les travaux d'entretien des talus, haies en bordure de route incombant au propriétaire du terrain en limite.**

Vous trouverez toutes les informations à la fin de la page [Urbanisme](#).